

See discussions, stats, and author profiles for this publication at: <https://www.researchgate.net/publication/260870266>

Les discriminations sportives à la loupe. Les problèmes d'accès comme limites invisibles

Article · January 2009

CITATIONS

0

READS

77

4 authors, including:



[Stéphane Héas](#)

Université de Rennes 2

143 PUBLICATIONS 106 CITATIONS

[SEE PROFILE](#)



[S. Ferez](#)

Université de Montpellier

112 PUBLICATIONS 72 CITATIONS

[SEE PROFILE](#)



[Dominique Bodin](#)

Université Paris-Est Créteil Val de Marne - Uni...

151 PUBLICATIONS 120 CITATIONS

[SEE PROFILE](#)

Some of the authors of this publication are also working on these related projects:



Rare disease [View project](#)

Alors que sous l'effet du choc de la découverte de la Shoah le racisme était mis au ban de l'espace public ou moins sous sa forme la plus explicite, le sport continuait de véhiculer "innocemment", sans heurt, les stéréotypes raciaux issus de l'imaginaire colonial, au point que les plus fervents militants antiracistes ont pu et peuvent encore s'en faire le relais inconscient. Le corps du champion "noir" est ici en première ligne. Qui n'a jamais entendu dire ou dit lui-même que les "Noirs" étaient « les meilleurs en athlétisme » (« regardez le 100 m aux Jeux olympiques 1 »), qu'ils étaient « plus athlétiques que les Blancs », des « sportifs nés », qu'ils « possédaient des fibres musculaires différentes de celles des Blancs »... et que, a contrario, ils « n'étaient pas fameux à la natation ou au ski » (ce qu'a su parfaitement mettre en scène le Comité international olympique lors des dernières olympiades), qu'ils « n'avoient pas un grand sens de l'organisation collective en football »... ?

L'ensemble de ces stéréotypes racistes, dont nous avons pu retracer la genèse, constitue autant de manières de mettre à distance le "corps noir" (fascination versus infériorisation) par la stigmatisation de l'écart qui le séparerait de la norme dominante (autrefois dit "blanche", occidentale). Par-delà la bonne foi, la bonne volonté des amateurs de sports, par-delà la probité morale de la plupart des éducateurs sportifs, le sport est devenu le vecteur privilégié de perpétuation du racisme. Celui-ci ne sera pas évacué des terrains de sport sans une introspection approfondie sur le phénomène et une prise de conscience du fait que les uns et les autres, malgré toute notre bienveillance, notre tolérance ou notre ouverture à l'Autre, nous pouvons être les véhicules inconscients de ce racisme ordinaire.

Le "corps noir" n'existe pas, si ce n'est comme figuration contemporaine d'un racisme postcolonial.

□

REGARDS CROISÉS SUR LES CORPS / CORPS MIGRATOIRES
REGARDS CROISÉS SUR LES CORPS À CORPS MIGRATOIRES

LES DISCRIMINATIONS SPORTIVES À LA LOUPE : LES PROBLÈMES D'ACCÈS COMME LIMITES INVISIBLES

Les discriminations sportives à la loupe

71

Séghane HÉAS *

Sylvain FERREZ **

Luc ROBÈNE ***

Dominique BODIN ****

« Le sport est plus encore que d'autres espaces sociaux un lieu où l'accès aux ressources, aux expertises et aux pouvoirs est réduit »¹.

Les formes les plus insidieuses de "discrimination négative" se maintiennent, en démocratie, sous les atours d'une égalité formelle. Elles interviennent d'une manière peu visible l'accès aux carrières et plus largement aux trajectoires sportives, qu'elles soient amateurs ou professionnelles, et ensuite leur progression. Malgré les avancées récentes, notamment en termes de droits, les discriminations sportives perdurent. Elles prolongent

* Sociologue, maître de conférences en sociologie, habilité à diriger des recherches. Membre du Laboratoire de recherche en sciences humaines (LARESH) EA 2241, Laboratoire d'anthropologie et de sociologie (LAS), Université européenne de Bretagne ; créateur et directeur de l'*International Review on Sport and Violence* ; vice-président de la Société française en sciences humaines sur la peau (SFSSH), CHU de Brest ; initiateur et directeur (avec Laurent Misery) de la collection "Peau, sciences humaines et sociales", Springer-Verlag.

** Maître de conférences en Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS), Santé, éducation et situations de handicap (SAINTESH), JE 2516, UFR STAPS, Université de Montpellier 1.

*** Professeur en Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS). Membre du Laboratoire de recherche en sciences humaines (LARESH) EA 2241, Université européenne de Bretagne, créateur et directeur de l'*International Review on Sport and Violence* ; *isv.org*

**** Professeur en Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS), directeur du Laboratoire de recherche en sciences humaines (LARESH) EA 2241, Université européenne de Bretagne, créateur et directeur de l'*International Review on Sport and Violence* ; *isv.org*. Professeur cathédra international de la Universidad Politécnica de Madrid (INER), expert du Conseil de l'Europe et des Nations unies. Expert au Conseil de l'Europe pour les questions de violence juvéniles, expert pour l'ONU ; UNICEF en charge du dossier "Violence in schools" dans le cadre du programme *Study on violence against children in Europe and Central Asia*

1. COLLINS, Michael F. ; BUTLER, James R., "Social exclusion from high performance sport : are all talented young sports people being given an equal opportunity of reaching the olympic podium ?", *Journal of Sport & Social Issues*, vol. 27, n° 4, November 2003, pp. 420-442. (Voir p. 132). Traduction personnelle.

donc dans telle ou telle organisation sportive la sous-représentation des effectifs de populations comme les femmes, les Noirs, les Indiens, les personnes à mobilité réduite, etc. Quelques enquêtes démontrent qu'elles bloisent aussi directement les résultats sportifs. Surjou, cette discrimination organisationnelle restreint insidieusement les occasions et finalement les possibilités pour ces groupes de gagner ou de renforcer leur légitimité sportive.

Ces formes de discriminations sont plus largement d'ordre culturel et s'expliquent par la construction même des sports en Occident. Historiquement, les sports modernes sont des (ré)inventions européennes des XIX^e et XX^e siècles. À l'époque, plus encore qu'aujourd'hui, ces démocraties européennes n'étaient pas égalitaires, encore moins partitales. Les sports se sont donc nourris de ces différences inégalitaires originelles. À la fin du XIX^e siècle, par exemple, il était convenu que certaines catégories de la population régissent les autres tout en constituant les modèles de pratiques physiques à suivre². Aujourd'hui, ce cadre est maintenu globalement, malgré les ouvertures récentes aux différentes catégories sociales et aux minorités. C'est pourquoi la ou les populations discriminées doivent être meilleures pour atteindre le même niveau de qualification, de recrutement, de paie, de promotion, comme le soulignent des expressions du sens commun, voire des blagues³. Dans certains milieux sportifs, cette réalité discriminante est telle qu'il n'est pas rare d'entendre dire « qu'une femme ou un Noir doit être deux fois meilleur pour entrer dans telle ou telle équipe, pour obtenir telle ou telle récompense » ! Ces discriminations, souvent difficiles à démontrer, sont précisément confirmées, comme nous allons le voir, à différents niveaux de pratique : au baseball, au football américain ou au basketball aux États-Unis, au football au Royaume-Uni, au hockey au Canada, etc. Des évolutions vers l'équité semblent cependant se dessiner dans le cadre de quelques situations sportives contemporaines, notamment professionnelles.

Présentons ces processus discriminatoires peu visibles qui constituent sans doute aujourd'hui le cœur du problème. Le plus souvent, en effet, les discriminations se développent à couvert, sans qu'une personne ou, a fortiori, un groupe de personnes précis soit considéré comme discriminatoire patenté. Dans une étude concernant le racisme au sein des

2. Cf. HÉNAS, Stéphane ; LÉZUART, Yvon, "Neurostie et sports aux débuts du XX^e siècle. Pierre de Coubertin : pionnier de la relaxation sportive ?", *STAPS*, n° 48, hiver 1999, pp. 39-54.

3. « Dieu a dit : il y aura des hommes grands, il y aura des hommes petits, il y aura des hommes beaux et il y aura des hommes moches, il y aura des hommes noirs et il y aura des hommes blancs... Et tous seront égaux : mais ça ne sera pas facile tous les jours... Et il a ajouté : il y en aura même qui seront noirs, petits et moches et pour eux ce sera très dur ! », Coluche.

universités nord-américaines, les « discriminatoires potentiels » [sic] sont, globalement, les étudiants, les universitaires, les administrateurs... blancs⁴. L'auteur le constate grâce à une approche des discriminations qui privilégie l'analyse des perceptions de la part des individus discriminés eux-mêmes. Pour autant, ses « obtenus »⁵ ne présentent pas qui sont précisément les coupables, ni même les raisons supposées ou réelles de tels comportements.

De nos jours, la pénalisation des comportements discriminatoires limite à la fois les aveux des coupables et les possibilités concrètes de les confondre directement sur les terrains sportifs. D'autres résultats soulignent que l'intention n'est pas automatique ni même nécessaire, se rapprochant en cela de la visée des textes juridiques les plus récents. Toutes ces analyses circonscrites précisent que nombre d'institutions sportives discriminent quasi normalement, avec, par exemple, un « degré de racisme qui est considéré comme acceptable »⁶. Au-delà des considérations psychologiques, ce sont des modes de fonctionnement collectifs, des critères de recrutement, des routines professionnelles et plus largement des stéréotypes toujours actifs qui freinent, en priorité, l'accès aux sports actuels ou les promotions. Ce qui explique l'existence, voire la recrudescence, parfois, des discriminations aujourd'hui malgré l'arsenal juridique à disposition.

Des analyses féministes soulignent, elles, depuis longtemps, que ces discriminations et les exclusions induites sont proportionnelles à la médiatisation des sports, sous-entendus masculins⁷. En ce sens, la focalisation sur les habiletés masculines et son corrélat, la valorisation de la violence sportive, contribuent subrepticement à inférioriser les activités féminines, à limiter leur développement et, *in fine*, à les marginaliser. Cette thèse est applicable en tout ou en partie aux autres populations discriminées. Certaines discriminations contemporaines sont maintenues et renforcées par une trivialisisation à partir notamment d'un désintérêt par l'humour et les

4. Cf. FEAGIN, Joe F., "The continuing significance of racism : discrimination against Black students in White colleges", *Journal of Black Studies*, vol. 22, n° 4, 1992, pp. 546-578 (voir p. 549).

5. LATOUR, Bruno, *L'essor de Pandora. Pour une version réaliste de l'activité scientifique*, Paris : Ed. La Découverte, 2001, 347 p. (voir p. 49).

6. HALL, Ronald E., "The ball curve : calculated racism and the stereotype of African American men", *Journal of Black Studies*, vol. 32, n° 1, 2001, pp. 104-119 (voir p. 115).

7. Cf. BRYNON, Lois, "Sport and the oppression of women", *Journal of Sociology*, vol. 19, n° 3, 1983, pp. 413-428.

insultes. Ces derniers renforcent les conditions mêmes du maintien de la normalité sociale et culturelle⁹ des discriminations sportives.

Les discriminations ne s'effilochent donc pas à mesure de l'accroissement de l'égalité ou d'une volonté politique, par exemple de réduction des inégalités. Bien au contraire, elles perdurent sous des formes moins manifestes puisque des règles juridiques les interdisent de plus en plus strictement. En outre, la réussite singulière d'un champion issu d'une minorité, comme le boxeur Joe Louis, ne garantit pas, loin s'en faut, une diminution du racisme à son encontre. Elle le réduit encore moins à l'encontre des populations qui lui sont proches en termes de couleur de peau ou de niveau d'éducation⁹. Le même raisonnement pourrait être appliqué au cas de Yannick Noah en France. Sa cote de popularité est toujours impressionnante. Il est réélu régulièrement par les sondages d'opinion la personnalité préférée des Français. Pour autant, elle n'a pas permis d'accroître significativement l'acceptation et l'intégration des tenants issus de l'immigration ou enfants de couples mixtes, par exemple. Les logiques collectives et individuelles ne se recouvrent que partiellement.

Quelles sont donc les « difficultés d'accès » aux sports contemporains et les possibilités pour que les minorités puissent s'y valoriser ?

Les « difficultés d'accès » aux activités physiques et sportives (APS) doivent être comprises dans un sens large de « barrières environnementales »¹⁰. Elles sont à la fois matérielles, organisationnelles et représentationnelles. Précisons dans un premier temps comment les représentations sociales et notamment corporelles discriminent certaines catégories de sportifs, malgré elles. Ensuite, nous développerons comment le pouvoir sportif en place (masculin, blanc, occidental, hétérosexuel) limite concrètement les accès et les promotions des sportifs autres et, a fortiori, des sportives, et ce y compris dans des pays qui se sont dotés d'un arsenal réglementaire ou législatif censé réduire les « discriminations négatives » et mettant en place, souvent, des « discriminations positives ».

3. Nom pas juridique !

9. Cf. EVANS, Art. "Joe Louis as a key functionary. White reactions toward a Black champion", *Journal of Black Studies*, vol. 18, n° 1, September 1985, pp. 95-111.

10. RIMMNER, James H., "The conspicuous absence of people with disabilities in public fitness and recreation facilities: lack of interest or lack of access?", *Am J Health Promot*, vol. 19, n° 5, May-June 2005, pp. 327-329 (voir p. 327).

Les limites d'accès ne constituent toutefois qu'une part des discriminations dans le secteur des sports comme ailleurs¹¹. Au-delà du "simple" problème d'accès, pendant les carrières des athlètes et plus largement de l'ensemble des professionnel·les des milieux sportifs, se développent des freins et parfois des injustices qui constituent autant de discriminations. Nous les aborderons dans un troisième temps. Enfin, nous précisons les formes d'autodiscrimination. Elles confirment la puissance du préjudice sportif par son interiorisation même de la part des personnes discriminées.

Les discriminations à l'entrée : des barrières innombrables et des portes résolument fermées

« Les enquêtes aux États-Unis et ailleurs montrent que les organisations sportives reproduisent un large système d'inégalité raciale et genrée, et que les femmes, notamment celles qui sont issues des minorités, rencontrent des barrières dans leur accès aux APS [activités physiques et sportives] »¹².

Nombre d'infrastructures sportives ne répondent pas strictement aux critères des chartes légal·es de leur pays, qui sont notamment censés faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite, par exemple. Mais ce défaut matériel n'est que la face émergée des discriminations en termes d'accès. Pour ces sportifs invalides, les terrains de sport et les gymnases ou les piscines sont vécus surtout comme un « environnement sportif inamical »¹³. Ce sont à la fois les infrastructures, mais aussi l'organisation, la promotion et parfois les relations humaines qui sont inamicales. À ce titre, le « défaut d'intérêt », lorsqu'il existe, est la conséquence de ce « défaut d'accès »¹⁴ et non la cause.

11. Cf. LOCHAK, Danièle, *La lutte contre les discriminations : entre théorie et pratique, entre droit et politique*, Paris : Université Paris X, 1^{er} trimestre 2002, 59 p., consultable sur http://recherche.univ-paris10.fr/MLG/pdflutte_discriminations.pdf

12. HANSON, Sandra L., "Hidden Dragons: Asian American women and sport", *Journal of Sport and Social Issues*, vol. 29, n° 3, 2005, pp. 279-312 (voir p. 280).

13. RIMMNER, James H., "The conspicuous absence of people with disabilities in public fitness and recreation facilities", art. cité, p. 327.

14. James H. Rimmer, dans son article par ailleurs orienté vers une démarche de santé publique, joue dans son titre avec cette formule-slogan : "Lack of interest or lack of access?".

Pour saisir sociologiquement l'étendue des discriminations à l'entrée, il faut être capable de les appréhender d'une manière large. La présentation des APS dans les médias mobilise, par exemple, essentiellement des personnes valides. Par conséquent, elle réduit considérablement leur attrait pour les autres... qui peuvent être nombreux. Ainsi, aux États-Unis, 5,2 millions d'Américains sont considérés comme handicapés, en raison de leur sédentarité notamment. Les projections pour 2010 estiment que 56 % des Américains seront physiquement inactifs¹⁵. Or, l'inactivité physique augmente en moyenne les risques d'invalidité, qui réduisent ensuite les possibilités de pratiquer une activité physique et sportive. Le cercle vicieux de la sédentarité, qui est considérée comme un mal contemporain, joue ici à plein régime et préoccupe d'autres pays comme la Suisse, l'Espagne et la France¹⁶. Les coûts sont importants pour les individus et les collectivités. Ils font désormais partie de plans prospectifs où les APS tendent à devenir des solutions indispensables. Dans ce cadre, "ne rien faire physiquement" tend à devenir une situation mortelle en puissance...

C'est peu de dire que l'activité physique est valorisée de nos jours. Et pourtant, de facto, elle ne l'est pas de la même manière pour tous et toutes. Preuve qu'elle est devenue ou plutôt qu'elle demeure un enjeu de pouvoirs.

Concernant les pratiquant-e-s

Les limites d'accès aux APS sont tristement banales lorsqu'elles concernent les difficultés matérielles : escaliers plutôt que rampes d'accès, rareté de créneaux horaires, absence de vestiaires pour les jeunes filles, manque de toilettes adaptées et de placards de rangement pour les outils spécifiques comme les prothèses ou les adaptateurs.

Une enquête sur le football féminin en Bretagne souligne ainsi les contraintes matérielles qui pèsent sur l'activité féminine, et non sur l'activité masculine¹⁷. Certaines joueuses disposent du seul placard à balais

15. Cité par RIMMNER, James H., "The conspicuous absence of people with disabilities in public fitness and recreation facilities", art. cité, il faut bien sûr toujours se méfier de telles projections, surtout lorsque l'époque actuelle est prompte à diaboliser un comportement comme la sédentarité.

16. Cf. BODINI, Dominique ; ROBÈNE, Luc ; HÉAS, Stéphane, *Sports et violences en Europe*, Strasbourg : Ed. du Conseil de l'Europe, 2004, 249 p.

17. Cf. AMOSSÉ, Karen, *Développement du football féminin de masse en Bretagne*, mémoire de maîtrise, UFR STAPS, Rennes 2, rapport à la ligue bretonne de football, mai 2001, 80 p. ; HÉAS, Stéphane ; BODINI, Dominique ; ROBÈNE, Luc, "Des classes comme révélateurs des violences symboliques perpétrées dans les sports dominants ? L'exemple du football", in : GAILLARD,

pour se changer. Difficile dans ce cadre footballistique de prôner l'ouverture aux filles ! Devant le manque d'infrastructures adaptées (défaut de vestiaires ou de douches séparées, par exemple), des joueuses adoptent des stratégies efficaces mais contraignantes : elles errent un caissard chez elles avant d'aller à l'entraînement ou au match et prennent leur douche à leur retour en fin de journée. Ce faisant, elles sort exclues de certains moments sportifs essentiels qui contribuent à la performance sportive, les vestiaires constituant des lieux partiellement investis par les joueurs et les entraîneurs et étant également les lieux de partage de consignes, de messages mobilisateurs, d'enthousiasme, etc. L'accès à l'arène sportive passe, au sens rituel, obligatoirement par ce sas. Haut lieu de la pratique, il reste protégé de toute intrusion, au grand dam des journalistes européens, qui souvent lui confèrent un pouvoir de transmission presque sacré. Il représente le lieu symbolique où se tiennent les derniers discours de l'entraîneur, où se parodient les tactiques, et les derniers moments de concentration avant de plonger dans « le grand bain »¹⁸. Une carence en termes d'infrastructures limite donc considérablement l'engagement sportif, ici, des jeunes filles. In fine, les performances et les reconnaissances sportives des joueuses et des joueurs ne peuvent être équivalentes...

Les limites sont parfois très spectaculaires et fortement médiatisées. Ce fut le cas à l'encontre des coureurs à pied africains pour les compétitions sur route en France, ou plus largement en athlétisme en Europe, par exemple au début des années 2000. Des règlements sportifs ont parfois purement et simplement tenté d'interdire, mais le plus souvent de limiter, la possibilité offerte à telle ou telle population de concourir. Les athlètes africains, qui étaient particulièrement visés puisqu'ils gagnaient (et gagnent toujours !) la plupart des marathons ou des cross country par exemple, devaient résider depuis plusieurs mois dans le pays pour courir sous les couleurs d'un club ou de ce même pays. Parfois, l'enjeu de cette limite était expressément indiqué : l'association d'athlétisme norvégienne, et plus largement les organisateurs de meetings d'athlétisme ou Danemark ou en Allemagne, se déclaraient ouvertement à la « recher-

Bernard (sous la direction de), *Les violences au milieu scolaire et éducatif. Connaitre, prévenir, intervenir. Actes du colloque francophone international du 12 et 13 septembre 2004, à Rennes*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2005, pp. 321-330.

18. LE HÉVAFF, Yannick ; HÉAS, Stéphane, *Talouages et océanose : décors sportifs*, Paris : Ed. L'Harmattan, 2007, 197 p.

de d'espoirs Blancs » [sic]¹⁹. Cette préservation des intérêts des autodéfenses — défense nationaliste à peine couverte — se double de préjugés tenaces, voire renforcés. En effet, dans ces pays s'imposent de plus en plus, par exemple, la croyance en un avantage génétique des Noirs de l'Afrique de l'Ouest pour le sprint, de l'Est africain pour les courses de fond et demi-fond.

Pourtant, l'étude des cohortes de champions entre 1995 et 2005 précise les mouvements réels de migration sportive et permet de souligner la multitude de "foyers" d'émergence des meilleurs athlètes, au-delà du seul continent africain²⁰. Cette étude révèle en même temps les changements récents des relations de géopolitique sportive, une connaissance objective qui n'est pas partagée par l'ensemble des organisateurs ou des publics des événements sportifs. Ainsi, en France, un même préjugé arguant d'un don naturel est appliqué aux athlètes marocains sans tenir compte des spécificités socioéconomiques rencontrées par les principaux intéressés, qui conditionnent fortement pourtant leur succès. C'est méconnaître par exemple que leur réussite athlétique confine parfois à l'obligation vitale : « J'avais plus de fiches de paie. Le club me donnait 1 200 [francs] par mois... alors j'étais obligé de faire quelque chose ou je suis à la rue quoi... parce que j'étais blessé. Et avec tout le monde j'ai pas le droit d'être blessé... avec les sponsors, avec les clubs... »²¹.

L'intégration dans le monde sportif, ici la compétition de course à pied de haut niveau, n'est donc pas innée ni même acquise une fois pour toutes pour certaines populations minoritaires. À la suite de ce déni de la blessure, au risque d'entraver son intégrité physique, cet athlète a pu continuer sa carrière... sous la coupe d'un entraîneur français de renom, puis d'un entraîneur italien, ceci afin d'accéder aux meetings de l'élite internationale. Son intégration sportive réussie passe, donc, obligatoirement par une prise de risque sanitaire énorme et une dépendance accrue auprès de personnes influentes pour gérer et vendre son image en même temps que ses performances actuelles et potentielles. Seules cette implication corporelle, ces introductions et recommandations — par le

pouvoir blanc — dans le cadre d'un réseau d'influences lui permettent de franchir le plafond de verre du sport mondial.

Au-delà de ces cas spectaculaires, les difficultés d'accès aux APS sont analysées d'une manière récurrente au travers des biais médiatiques qui sous-représentent certaines populations sportives. Cette faible diffusion n'est pas neutre ou anodine. Elle est fonction des particularités culturelles, notamment, de ceux qui dirigent les médias et les sportifs. Ces limites concernent nombre de minorités comme les Noirs américains. Lors des retransmissions télévisuelles les commentaires les concernant étaient manifestement défavorables, tout au moins dans les années 1970²². Aujourd'hui, ces sportifs font moins souvent la couverture des grands magazines comme *Sport Illustrated* proportionnellement à leur présence sur les terrains, notamment de football, de baseball et de basket-ball²³. Une autre enquête a permis de balayer la paradoxale accusation de biais positif des médias en faveur des joueurs « African American »²⁴. À partir de l'étude de plus de 10 000 articles de presse du dernier semestre 2002 l'auteur montre qu'il n'y a pas de différence significative de traitement entre les footballeurs américains suivant leur "race". Réponse objective à une critique que cette affaire a au moins permis de montrer la difficulté des médias sportifs à aborder la question de la couleur de peau, y compris aux États-Unis où elle constitue pourtant une catégorie peu contestée.

Les sportives sont aussi particulièrement discriminées. Les médias en général ne présentent pas fréquemment les compétitions ou les manifestations féminines. Sans exploiter les relations dans la presse ou à la télévision, les APS féminines n'existent pas ou presque ! Surcouf, impossible de transformer les comportements des supporters, des entraîneurs, des décideurs, etc., si ceux-ci sont influencés fortement par ces images déformées de la réalité sportive, dans la mesure où, jusqu'à maintenant, les spectateurs ou les lecteurs n'ont pas le pouvoir de transformer radicalement l'offre médiatique. Même si en 1982 entre 15 % et 20 % des Norvégiennes se disaient très intéressées par les APS, cet intérêt ne bouleversait pas à lui seul la teneur masculine des articles ni les grilles

19. ANDERSSON, Mette, "The relevance of the Black Atlantic in contemporary sport. Racial frictions in Norway", *International Review for the Sociology of Sport*, vol. 42, n° 1, 2007, pp. 65-81 (voir p. 72).

20. Cf. GAY, Jean-Cristophe, "Sur la piste de la mondialisation", *Métopolite*, n° 32, 2006, en ligne sur <http://magopemontce.nrgm.fr/num10/articles/a106204.html>

21. SCHOTTÉ, Manuel, "Réussite sportive et idéologie du don. Les déterminants sociaux de la domination des coureurs marocains dans l'athlétisme français (1990-2000)", *STAPS*, vol. 1, n° 57, 2002, pp. 21-37.

22. Cf. LEVY, K. Diane, BRYANT, James A., "A content analysis of copy and advertisement photographs in sport illustrated and sport : a measure of discrimination", *Physical Educator*, vol. 50, n° 3, 1983, pp. 114-120 (voir p. 115).

23. Cf. LUMPKIN, Angila, "A descriptive analysis of race/ethnicity and sex of individuals appearing in the covers of sports illustrated in the 1990's", *Physical Educator*, vol. 54, n° 1, Winter 2007, pp. 29-38. Cette récente argumentation paraît toutefois, limitée en termes d'analyses statistiques.

24. Cf. NIVEN, David, "Race, quarterback, and the media : testing the Rush Limbaugh hypothesis", *Journal of Black Studies*, vol. 35, n° 5, May 2005, pp. 684-694.

des émissions et retransmissions sportives²⁵. Comme si l'avis des téléspectatrices n'importait nullement en matière de sports. Ces auteurs concluent à l'influence considérable des journalistes sportifs eux-mêmes dans le maintien de ces présentations médiatiques à dominante masculine. Les médias réduisent, voire inhibent, plutôt qu'ils ne stimulent à la fois l'intérêt des hommes pour les pratiques minoritaires (dont les pratiques féminines) et l'intérêt de publics différents pour les APS. Notons que l'offre médiatique n'est pas obligatoirement favorable à l'ensemble des hommes. Ainsi, les sportifs d'origine indienne, et plus largement asiatique, sont largement invisibles dans les médias au Royaume-Uni, aux États-Unis ou en France. Sans modèle identificateur, difficile là encore de susciter des désirs. Difficile « d'ouvrir une brèche dans le plafond de verre sportif »²⁶, encore moins de le faire « éclairer » complètement²⁷.

Biais médiatique toujours lorsque les sportives sont présentées inactives, loin des terrains de sport, sans tenue adéquate, etc., même si la masse des informations disponibles n'est pas ouvertement discriminante, et peut-être légèrement moins ces dernières années dans certains pays comme la Norvège ou la Suède²⁸. Le poids symbolique des préférences préjudiciables à une population augmente considérablement leur impact dans nos sociétés où règnent en maître la communication et les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTC).

En 1990, sur les couvertures des plaquettes promotionnelles des sports universitaires de première division aux États-Unis, 68 % des hommes sont photographiés sur leur terrain de sport, contre 51 % des femmes²⁹. Sept années plus tard la différence subsiste : respectivement 57 % contre 41 %. Entre 1990 et 1997 la tendance semble même à la sexualisation renforcée des sportives sur les couvertures de ces guides du sport universitaire américain destinés à les promouvoir. Les chevelures et les poses suggestives font office de présentation des sports féminins. Un tel biais est attesté dans les émissions et les publications plus populaires et grand

public comme les retransmissions des Jeux olympiques³⁰ ou les publicités utilisant les APS : les femmes demeurent spectatrices des hommes en action³¹. Leurs postures et leurs présentations corporelles semblent totalement orientées vers la séduction hétérosexuelle. Ces résultats confortent le schisme entre sports masculin et féminin. Les programmes sportifs opposent toujours l'esthétique féminine à la performance masculine, la beauté féminine à l'efficacité technique ou tactique, forcément masculine.

Cette tendance sexiste est récurrente concernant les publicités en général. Elle est d'autant plus inquiétante concernant des institutions éducatives de haut niveau qui, a priori, ablient des cadres ou de futurs diplômés. Logiquement, les sportives demeurent inaccomplies, non reconnues comme telles, y compris parmi les jeunes générations, comme nous avons pu le montrer en France à partir de dessins d'enfants âgés de 10 et 11 ans³². La footballeuse ou la rugbywoman demeurent des étrangères au pays sportif. Difficile à partir de ces présentations à charge de faciliter l'identification des jeunes filles au monde des APS en général et au monde des sports les plus valorisés comme le football en France, le hockey au Canada ou le baseball aux États-Unis en particulier. Plus délicate encore est la réflexion concernant « l'utilisation institutionnelle de ces présentations sexistes »³³. Dans ce cadre, les sportives attractives suivent les canons en vigueur sont valorisées lorsque les autres sont considérées comme « provocantes » [sic]³⁴.

Que peut-on retenir de ces premiers éléments d'enquête ? Tout se passe comme si malgré ou à cause justement d'une meilleure égalité entre les sexes dans les APS depuis plusieurs décennies, des utilisations/réactions inégalitaires et discriminantes étaient mobilisées par les pouvoirs publics et privés, mais aussi par les spectateurs et les ménages eux-mêmes. Tous, globalement, continuent fréquemment à plébisciter les chaussures ou les tenues sportives aux couleurs sexuées, par exemple...³⁵ Ce faisant,

25. Cf. FASTING, Karl ; TANGEN, Jan, "Gender and sport in Norwegian mass media", *International Review for the Sociology of Sport*, vol. 18, n° 1, 1983, pp. 61-70 (voir p. 69).

26. « *Making a dent in the glass ceiling is to crash it* ».

27. DASGUPTA, Sharmy, "Indian or otherwise : PTC footcatters are just a couple of strikes away", *Soccer and Society*, vol. 5, n° 1, March 2005, pp. 34-48 (voir p. 40).

28. Cf. LIPPE, Gerd von der, "Media image : sport, gender and national identities in five European countries", *International Review for the Sociology of Sport*, vol. 37, n° 3-4, 2002, pp. 371-395.

29. Cf. BUYSSE, Jo Ann ; EWBESSE-HERBERT, Melissa Sheridan, "Constructions of gender in sport. An analysis of intercollegiate media guide cover photographs", *Gender & Society*, vol. 18, n° 1, 2004, pp. 86-81 (voir p. 71).

30. Cf. DUNCAN, Margaret C. ; MESSNER, Michael A., "The media image of sport and sex", in : WENNER, Lawrence A. (Ed.), *Mediasport*, New York : Routledge Press, 1998, pp. 170-195.

31. Cf. HÉAS, Stéphanie ; MEUNIER, Dominique ; BODIN, Dominique ; ROBÈNE, Luc ; BLUMRODT, Jens, "Sports et publicités imprimées dans les magazines en France : une communication masculine dominante et stéréotypée ?", *Études de communication, Langages, information, médiologie*, n° 29, automne 2006, pp. 133-155.

32. Cf. HÉAS, Stéphanie ; BODIN, Dominique ; ROBÈNE, Luc, "Des dessins comme révélateurs des violences symboliques perpétrées dans les sports dominants ? L'exemple du football", art. cité.

33. BUYSSE, Jo Ann ; EWBESSE-HERBERT, Melissa Sheridan, "Constructions of gender in sport. An analysis of intercollegiate media guide cover photographs", art. cité, p. 79.

34. KOLNES, Liv-Jorun, "Heterosexuality as an organizing principle in women's sport", *International Review for the Sociology of Sport*, vol. 30, n° 1, 1995, pp. 61-77 (voir p. 69).

35. Voir le récent ouvrage collectif, *Contre les joueurs sexués*, Paris : Ed. L'Échappée, 2007, 128 p.

tous nous maintenant collectivement des orientations sportives différenciées où les femmes n'ont pas le beau rôle.

Un accès difficile pour certaines populations sportives ?

Prédisons plus encore notre focale, car dans tous ces cas, il s'agit, selon la formule de Scott Flemming, d'affiner l'approche sociologique ou ethnologique pour analyser les « situations minoritaires des groupes dans les groupes... dans les groupes »³⁶.

Des difficultés d'accès ont été établies d'une manière précise dans différentes enquêtes récentes. L'une a été menée auprès des membres des directeurs sportifs et des entraîneurs principaux de football américain de division 1A durant la saison 2005³⁷. Cette saison particulière a été choisie comme cible de l'enquête car elle a enregistré la plus faible présence d'entraîneurs noirs depuis 1990. Cette organisation sportive nationale est toujours composée d'une écrasante majorité blanche parmi ses directeurs et autres responsables. Aucun d'entre eux n'a engagé d'administrateurs noirs, par exemple... soulignant l'importance du recrutement professionnel endogame, parfois au sein de réseaux plus ou moins déclarés (cf. *infra*).

Une autre enquête prédise la situation entre 1990 — date de la pré-sence pendant toute une saison d'un entraîneur noir — et 2002 au sein de la *National Football League* (NFL), la ligue d'élite américaine³⁸. Elle souligne que les entraîneurs noirs ont de meilleurs résultats sportifs en moyenne... avec des exigences demandées supérieures. Ils ne souffrent plus de discriminations en termes de revenus par exemple, sans doute parce que le football américain est une pratique qui se prête aisément aux comptages multiples qui constituent une norme avérée des sports les plus valorisés³⁹. Peut-être est-ce là une indication intéressante pour l'avenir dans la lutte contre les discriminations. Dans cet exemple, la mesure permet d'évaluer avec une grande précision les écarts de salaires depuis

plus de 30 ans... au point de réévaluer logiquement ceux des entraîneurs les plus efficaces sportivement, en l'occurrence ici les « *African American* ». La situation s'est améliorée récemment au point de leur être aujourd'hui devenue avantageuse : ils gagnent en moyenne 10 % de plus que les autres entraîneurs⁴⁰. Pourtant, ils n'obtiennent pour l'instant pas la consécration ultime avec succès et une victoire finale en *play-off*. Sur tout, ils sont plus fréquemment licenciés malgré leurs résultats moyens supérieurs. En ce sens, « il apparaît que le management est la principale source de discrimination raciale à l'encontre des entraîneurs *African American* »⁴¹.

Les discriminations jouent ici à l'entrée, pendant et à la sortie de la carrière. Elles sont voilées et apparaissent notamment à travers les trajectoires professionnelles des entraîneurs qui n'ont pas joué eux-mêmes en *National Football League*, le niveau de l'excellence footballistique aux États-Unis. Tous sont issus des collèges où le niveau de football est moindre et où les entraîneurs noirs sont encore moins présents ! Tous sans exception sont blancs. Preuve qu'il est plus aisé pour ces entraîneurs blancs de gravir les échelons sportifs, alors même qu'ils n'ont pas démontré leurs compétences dans des situations sportives de haut niveau... Ces données implacables rappellent que les discriminations au cours d'une carrière relaient une discrimination établie en amont, au sein du système scolaire et universitaire. En effet, c'est l'éducation reçue dans tel ou tel établissement qui permet d'obtenir un passe-droit pour entraîner à un niveau sportif supérieur, en dépit d'une expérience et d'un exercice de la profession d'entraîneur à un niveau de pratique moindre.

D'autres populations précises sont confrontées à des discriminations sportives. Des difficultés d'accès sont rencontrées spécifiquement par les femmes issues des minorités ethniques dans plusieurs sociétés occidentales. Elles sont confrontées à la fois à des freins représentationnels et cantonnées dans des rôles sociaux qui limitent considérablement leurs possibilités d'accès aux loisirs, sportifs ou non⁴². Elles assument la responsabilité familiale comme les autres femmes, mais avec des conséquences personnelles plus importantes. Par exemple, les femmes étrangères ou d'origine étrangère pratiquent globalement moins que les femmes majoritaires dans un pays déterminé, mais aussi moins que les

36. Cité par WALSETH, Kristin : FASTING, Kari, "Sport as a means of integrating minority women", *Sport in Society*, vol. 7, n° 1, Spring 2004, pp. 109-128 (voir p. 114).

37. Cf. LAPCHICK, Richard Edouard, *New game plan for college sport*, Westport : Praeger Publishers, 2006, 328 p. Voir également une resension de l'enquête menée par BARTTETI, Jessica, *Discussions from the top : diversity among campus. Conference leaders at division 1A institutions*, 2006, www.usu.edu/sportpublic/download/2007_Division_1A_Demographics_Study.pdf

38. Cf. MADDEN, Janice Fanning, "Differences in the success of NFL coaches by race, 1990-2002. Evidence of last hire, first hire", *Journal of Sports Economics*, vol. 5, n° 1, February 2004, pp. 6-19.

39. Cf. HEAS, Stéphane, "Normes", in : ANDRIEU, Bernard (sous la direction de), *La dichotomie du corps*, Paris : Édi. du CNRS, 2006, pp. 343-344.

40. Cf. MADDEN, Janice Fanning, "Differences in the success of NFL coaches by race", art. cité, p. 7.

41. *Ibidem*, p. 6.

42. Cf. WALSETH, Kristin : FASTING, Kari, "Sport as a means of integrating minority women", art. cité.

hommes minoritaires⁴³. C'est le cas au Royaume-Uni des Asiatiques en général et des Pakistanaïses ou Bengaliennes en particulier, des Turques aux Pays-Bas, des musulmanes en Grèce⁴⁴ ou en Belgique, etc. Pour les musulmanes, la difficulté est renforcée par la quasi-impossibilité de sortir de chez elles seules. Les jeunes filles musulmanes, elles, sont en plus confrontées à l'interdiction de côtoyer les garçons de leur âge. Dans ce cadre religio-culturel d'immigration, voire de diaspora⁴⁵, la mixité de l'offre sportive intervient directement comme un interdit réhabilitaire.

Ces analyses circonscrites débouchent néanmoins sur des surprises. La réalité est toujours plus complexe que les représentations collectives. Ces « obéissances » bouleversent nombre de stéréotypes ou des préjugés à l'origine du maintien ou du renforcement de certaines discriminations. En ce sens, les discriminations ne sont alors pas présentes où nous pouvons nous y attendre "avant enquête"⁴⁶.

Non, les femmes asiatiques ne sont pas passives en raison d'une supposée fragilité physiologique, comme le prétend largement un stéréotype en cours au Royaume-Uni, en Turquie et, en filigrane, en France également⁴⁷. Leurs responsabilités domestiques (avec la charge des enfants et de la maisonnée) réduisent sensiblement leurs possibilités de loisirs, sportifs ou non. Et pourtant elles pratiquent, même si leurs pratiques ont été peu analysées en tant que telles jusqu'à très récemment⁴⁸. L'auteur parle ainsi des « dragons [dragones plutôt] invisibles », en référence à l'expression économique "dragons asiatiques" qui sert à désigner quatre pays récemment industrialisés d'Asie : la Corée du Sud, Hong Kong, Singapour et Taïwan. Là encore, il s'agit de ne pas homogénéiser des populations qui ne le sont pas. La catégorie "Asiatique" n'a de ce fait aucun sens réel dans les APS, comme dans les autres secteurs. Le recensement nord-américain définit d'ailleurs 30 catégories d'Asiatiques⁴⁹, chacune parlant une langue, possédant une nationalité différente,

43. *Ibidem*, p. 111.

44. Cf. DAGKAS, Symeon ; BEINN, Tansin, "Young muslim women's experiences of Islam, and physical education in Greece and Britain : a comparative study", *Sport, Education and Society*, vol. 11, n° 1, 2006, pp. 21-38.

45. Cf. ANDERSSON, Mette, "The relevance of the Black Atlantic in contemporary sport. Racial inequalities in Norway", art. cité, p. 65.

46. La locution latine consacrée est *ex ante*.

47. Cf. HÉAS, Stéphanie ; BODIN, Dominique ; ROBEINE, Luc ; CHAVET, Mickaël ; AÏT ABDELMALEK Ali, "Les Vietnamiens en France : essai d'analyse de l'évitement versus du dévoilement stigmatisants par la pratique sportive", *Migrations Sociétés*, vol. 17, n° 97, janvier-février 2005, pp. 105-122.

48. Cf. HANSON, Sandra L., "Hidden dragons : Asian American women and sport", *Journal of Sport and Social Issues*, vol. 29, n° 3, August 2005, pp. 279-312.

49. Par exemple, Cambodgienne, Chinoise, Philippine, Hmong, Indonésienne, etc.

une religion particulière, etc. Pour faciliter l'analyse, ces catégories sont rassemblées en quatre catégories principales qui correspondent à un découpage en azimuts (Nord, Sud, Est, Ouest). Ce découpage reprend des catégories occidentales et constitue une acculturation formidable... inappropriée à refléter notamment les changements de frontières nationales, les mixages, les mouvements de ces populations en raison des guerres ou des régimes politiques au cours de ces 50 dernières années, notamment...

Pour ne pas sombrer dans un relativisme stérile, ces enquêtes représentatives de la population américaine dans son ensemble tentent de souligner les similitudes — par exemple en termes de patriarcat — entre ces différentes populations asiatiques. Les rôles traditionnels de la femme y apparaissent proches, expliquant leur difficulté d'accès aux APS. Valorisées dans le travail domestique, les Américaines d'origine asiatique ou les immigrées asiatiques dévalorisent leurs compétences athlétiques qu'elles considéraient largement comme "inutiles" ... tout en valorisant celles de leur père et de leurs frères.

Ces constats culturels généraux ne résistent cependant pas aux réalités concrètes, plus complexes. Ainsi, cette invisibilité dans les APS et cette "chaîne de soi" des femmes ne sont pas uniformes. Chez les plus instruites, par exemple, la réussite professionnelle est valorisée avec son corollaire d'activités extraprofessionnelles, dont les APS⁵⁰. Le plus surprenant est que la discrimination à l'ambassade concernant leurs compagnons, leurs compatriotes, leur permet de trouver plus facilement un rôle et un statut professionnels. Par ricochet, elles ont donc potentiellement plus de chances objectives d'atteindre un mode de vie davantage valorisé, englobant éventuellement les APS. En outre, les comparaisons entre groupes minoritaires sont instructives. Les lycéennes asiatiques de 15 et 16 ans pratiquent deux fois plus le « soccer » en équipe scolaire que les « African American » (7 % contre 3 %). En ce qui concerne les sports individuels, elles pratiquent deux fois plus que les « Hispanic » : 29 % contre 14 %⁵¹. L'analyse comparée entre minorités d'un côté et par rapport à la population majoritaire de l'autre souligne que les adolescents-és asiatiques ont les taux de pratique sportive les plus proches, tous groupes ethniques confondus. Les plus grands écarts concernent les « Américains Africains » par rapport aux « Américaines africaines ». Plus intéressent

50. Cf. HANSON, Sandra L., "Hidden dragons : Asian American women and sport", art. cité.

51. *Ibidem*, p. 296.

encore, les lycéennes asiatiques participent moins aux pom-pom girls... soit une activité particulièrement sexiste !

Ces données représentatives des adolescent-e-s américain-e-s soulignent que le facteur le plus important pour expliquer ces inégalités de pratiques est la participation précoce ou non aux APS... Or, les Américaines blanches perdent progressivement du terrain et réduisent tout aussi progressivement leur participation sportive. En ce sens, elles sont en passe d'être en moyenne davantage discriminées que certaines Américaines d'origine étrangère. Le ciblage sur ces minorités asiatiques longtemps ignorées permet de préciser les avancées récentes qu'elles ont obtenues et de pointer les reculs des autres minorités... mais aussi le recul de la majorité blanche des lycéennes aux États-Unis.

Les résultats d'autres enquêtes permettent de réviser des stéréotypes largement diffusés qui restreignent injustement dans les esprits et dans les comportements quotidiens l'accès aux APS. Non, les femmes musulmanes ne sont pas toutes rétives à pratiquer une activité physique et sportive⁵², dans la mesure notamment où l'islam n'est pas opposé à l'activité physique. En revanche, elles sont réticentes à cet exercice sur le mode occidental imposant souvent la mixité, mais aussi le dénuement important du corps. Elles adoptent parfois des stratégies d'habillage visant à maintenir leur pudeur intacte tout en participant aux séances d'éducation physique et sportive (EPS) ou d'APS : elles portent alors des shorts longs et des brassières très hautes dissimulant complètement leurs jambes⁵³. Le même stratagème a été observé au début des années 2000 dans un tout autre contexte, parmi les footballeuses bretonnes⁵⁴. Ces codes vestimentaires sont importants d'un point de vue symbolique, mais aussi concret. Ils engagent les relations amicales, sportives, etc., au cours du processus de socialisation, tout comme l'humour sur lequel nous insisterons plus loin dans le texte⁵⁵. Ces codes sportifs et leurs détournements révèlent ainsi les tensions culturelles et sociales plus larges⁵⁶. Ils participent à l'intégration plus ou moins réussie et aux phénomènes de discrédit, voire de rejet entre pairs. Parfois, ces jeunes musulmanes évitent les ves-

itaires, et notamment les douctes. La situation apparaît davantage discriminante au Royaume-Uni et en Belgique qu'en Grèce, où l'importance numérique et l'endémisme de l'immigration des musulmans sont davantage acceptés.

Révision encore des modes de pensée sexistes et racistes ambients, non, les femmes minoritaires ne pratiquent pas moins que les femmes majoritaires. En revanche, elles peuvent opter pour des pratiques physiques dans le cadre de clubs privés, par exemple (fitness, aérobic, etc.). En ce sens, non, l'offre publique n'est pas toujours la mieux à même de répondre aux besoins de ces catégories, ni de limiter les effets des plateaux de verre sportifs. Non, enfin, les APS ne sont pas automatiquement pourvoyeuses de nouvelles relations sociales. Parfois, elles semblent effectivement les renforcer et conduire à des échanges amicaux, voire à des propositions professionnelles. D'autres fois elles débouchent sur un *no man's land* intégratif et conduisent plutôt les femmes minoritaires à se replier entre elles, notamment dans l'entre-soi des clubs communautaires. Monika Stodolska a particulièrement insisté ces dernières années sur le risque de « clôture culturelle » parmi les minorités aux États-Unis⁵⁷. Ce phénomène redouble alors l'effet de plafond de verre valable pour l'ensemble de ces populations minoritaires...

Une ouverture et une inclusion toutes relatives

D'une autre manière, les difficultés d'accès peuvent persister malgré des discours institutionnels apparemment ouverts à l'inclusion des minorités et soucieux de l'égalité des chances. Au-delà de ces discours, les pratiques sont largement différentes et demeurent discriminatoires.

Un pré-requis général est actif pour devenir manager de baseball aux États-Unis : il faut avoir joué dans la ligue majeure. Cette réalité est pourtant moins contraignante pour les joueurs blancs⁵⁸. Les entraîneurs de baseball noirs et hispaniques ont tous été des joueurs émérites dans la ligue la plus valorisée, parfois avec des moyennes de victoires impressionnantes. Ce n'est pas le cas de tous les entraîneurs blancs enquêtés entre 1975 et 1994, puisque 20 % occupent ce poste sans avoir une expérience personnelle au plus haut niveau. En revanche, ils

52. Cf. DAGKAS, Symeon ; BENN, Tansin, "Young muslim women's experiences of Islam and physical education in Greece and Britain : a comparative study", art. cité.

53. *Ibidem*, p. 36.

54. Cf. AMOSSÉ, Karen, *Développement du football féminin de masse en Bretagne*, op. cit.

55. Cf. SHAW, Sally M. ; FRISBY, Wendy, "Can gender equity be more equitable ? : promoting an alternative frame for sport management research, education, and practice", *Journal of Sport Management*, n° 20, 2006, pp. 483-506.

56. Cf. GRANE, Diana, *Fashion and its social agendas : class gender and identity in shopping*, Chicago : University of Chicago Press, 2000, 294 p. (voir p. 100).

57. Cf. STODOLSKA, Monika, "Implications of the conditioned attitude model of individual discriminatory behavior for discrimination in leisure settings", *Leisure Sciences*, vol. 27, n° 1, January-February 2005, pp. 59-74.

58. Cf. RUMER, Edward, "Discrimination in Major League baseball : hitting standards for Major League", *Journal of Sport and Social Issues*, vol. 20, n° 2, 1996, pp. 118 - 133.

ont plus souvent été entraineurs dans des ligues inférieures. Pour devenir manager, un joueur noir ou hispanique doit avoir été meilleur sur le terrain pour démontrer sa capacité à diriger un club. Les « critères d'engagement des managers de baseball ne sont donc pas équitables » aux États-Unis durant cette période entre les entraîneurs blancs et les autres.⁵⁸

Une autre ouverture relative est constatée en Angleterre permettant de préciser les différences d'appréciation d'une même situation sportive. Moins d'un tiers des 88 clubs de la Premier League de football mobilise carrément une politique de protection des joueurs discriminés qui, seule, pourrait permettre une ouverture aux minorités dans des conditions moins traumatisantes⁶⁰. Par exemple, seuls 9 % de ces clubs ont mis à la disposition des supporters une ligne téléphonique pour signaler et combattre les exactions racistes. Avec ce maillage marginal, 41 clubs (52 %) déclarer néanmoins avoir enregistré, directement ou par téléphone, des incidents racistes provoqués par des supporters. Les supporters indignés se mobilisent donc particulièrement en dépit du faible soutien de leur club à ce type de démarche. D'où un net décalage entre les perceptions d'ouverture entre les spectateurs, les joueurs et les officiels. Si 83 % des footballeurs d'origine asiatique considèrent qu'il y a un manque d'ouverture des institutions, ce taux chute à 22 % parmi les responsables officiels.⁶¹

Les « barrières perçues » à l'entrée sont donc fortes⁶². Les footballeurs d'origine asiatique reconnus à leur juste valeur en Angleterre ne sont pas nombreux. Aucun ne joue dans des équipes de haut niveau. Le manque d'occasions qu'ils rencontrent est fonction des stéréotypes qui leur sont accolés : ils ne seraient pas ou peu intéressés par le football, ils seraient faibles physiquement, pas assez endurants, etc. Ces stéréotypes aboutissent plus prosaïquement à une discrimination raciste qui ne dit pas son nom. Les auteurs ont tenté de l'expliquer. Les résultats sont implacables. D'une part, le football est extrêmement populaire parmi

les Asiatiques ou les Anglais d'origine asiatique, contrairement à ce que pensent la majorité des membres des organisations footballistiques. Ils idolâtreraient, d'ailleurs, des joueurs comme David Beckham et non des joueurs indiens⁶³. Par ailleurs, les réponses aux questionnaires valident largement cette responsabilité institutionnelle : 55 % des officiels pensent que le football n'est pas populaire parmi les Anglais d'origine asiatique ; plus encore : 69 % pensent qu'ils sont inférieurs physiquement et 86 % moins talentueux.

Comment s'former que 65 % des footballeurs d'origine asiatique déclarent souffrir régulièrement d'attaques racistes lorsqu'ils jouent au football dans le cadre organisé ? Conséquence sociologique, la plupart des footballeurs asiatiques ou d'origine asiatique se préservent, et pour éviter ces comportements racistes ils jouent désormais dans des équipes asiatiques dans des ligues minoritaires. Or, de leur propre avis, les professionnels influents du football ne connaissent pas ces ligues et s'en désintéressent presque totalement. Comment peut-il en être autrement puisque, pour la majorité, le football anglo-asiatique n'existe tout bonnement pas ! Par conséquent, on ne voit pas comment ils y recruteraient avec intérêt et sérieux la future élite du football britannique... Pourtant, l'attrait pour le football et notamment l'équipe nationale d'Angleterre se renforce parmi ces Anglais asiatiques, même s'ils se considéraient davantage comme des membres du Royaume-Uni plutôt que comme des Anglais⁶⁴. Preuve supplémentaire d'un déficit d'ouverture sportive envers cette minorité.

La fermeture à l'entrée est parfois l'enjeu de débats entre pays à propos de la représentation de chacun d'eux dans l'organisation des compétitions les plus importantes. Dans le monde du football, et notamment au sein de la Fédération internationale de football association (FIFA), une obstruction caractérisée a empêché, et empêche toujours, l'extension du nombre de places « offertes » aux pays en dehors de l'Europe. L'auteur l'analyse comme un véritable « eurocentrisme »⁶⁵ qui conduit à un « préjugé important »⁶⁷ à l'encontre des pays africains depuis les

58. *Ibidem*, p. 131.
59. Cf. BRADDAURY, Steve, *The new football communities : a survey of professional football clubs on issues of community, ethnicity and social inclusion*, Leicester : Sir Norman Chesser Centre for Football Research, University of Leicester, 2001, cité dans "Fact Sheet 6 : racism and football", Leicester : Sir Norman Chesser Centre for Football Research, University of Leicester, 2002, www.le.ac.uk/footballresearch/resources/racismfactsheets/6.html, page consultée le 14 mars 2008.

60. Cf. BAUNS, Jas., - PATEL, Raj, *Asians can't play football*, Asian Social Development Agency, 1994, cité par MCGUIRE, Brendan ; MCKINGS, Kelly ; HALLSALL, Rob, "Young Asian males: social exclusion and social injustice in British professional football ?", *Culture, Sport, Society*, vol. 4, n° 3, autumn 2001, pp. 65-80 (voir p. 70).

62. KELTY, Katie, "Women in coaching", *The Sport Psychologist*, vol. 20, n° 2, 2006, pp. 224-234 (voir p. 224).

63. Cf. BURDSEY, Daniel, "Asians, sport and diasporic national identities: 'I'll ever play football, dad, can I play for England or India ?'", *British Asians, sport and diasporic national identities*, *Sociology*, vol. 40, n° 1, 2006, pp. 11-28 (voir p. 21).

64. *Ibidem*.

65. Cf. DAFNEY, Paul, "Africa and the World Cup : FIFA politics, eurocentrism and resistance", *International Journal of the History of Sport*, vol. 22, n° 5, September 2005, pp. 883-905.

66. *Ibidem*, p. 883.

67. *Ibidem*, p. 888.

années 1960. À ce titre, le nombre de places par continent devient un indicateur des relations de pouvoir entre les pays du Nord et du Sud, les pays développés et les autres. L'ouverture à la diversité footballistique dans le cadre des coupes du monde apparaît alors très récente. L'Afrique est représentée par cinq nations correspondant à cinq places seulement depuis 1998, étape importante pour le football de ce continent.

Une différence existe, en effet, entre les discours ouvertement internationaux, voire internationalistes, de la FIFA et la réalité de ses pratiques organisationnelles. Jusqu'à peu, la coupe du monde est restée européenne et sud-américaine. Or, l'organisation du football sur le continent africain, par exemple, n'est pas récente. Loin s'en faut. Elle peut même être considérée comme un indicateur significatif de l'indépendance arrachée à l'Occident au cours du XX^e siècle. À chaque nouvelle indépendance politique et nationale, une adhésion à l'Association africaine du football était enregistrée. Cette organisation africaine du football, portuse très tôt de revendications, s'est heurtée à une obstruction européenne adarnée. Trois événements permettent d'en saisir l'ampleur.

* Premier événement : en 1964, une nouvelle règle de la FIFA oblige le vainqueur de la zone africaine à rencontrer le vainqueur de la zone asiatique pour obtenir son billet d'entrée à la coupe du monde⁶⁸. Cette obligation ne sera jamais à l'ordre du jour pour le vainqueur de la zone européenne ou américaine ! Le continent africain se voit donc imposer une épreuve supplémentaire pour gagner le droit de participer à la coupe du monde de football. Comme si l'Afrique ne constituait pas un véritable continent !

* Second événement : aux Jeux olympiques de Tokyo est présentée une équipe insolite associant le Ghana, l'Égypte et la Syrie dans une « République Arabe Unie » [sic]. Cette coalition est et restera inédite. Elle tente alors vainement d'imposer l'image d'une autonomie politique de ces pays africains. Là encore, l'Union européenne des associations de football (UEFA) minimisera la portée de cette alliance. Elle ne modifiera pas sa position protectionniste à l'égard de l'ensemble du continent africain.

* Enfin, troisième événement : en 1966 intervient le boycott de la part des pays africains, peu connu, de la coupe du monde en Angleterre. Ce bras de fer n'est pas souvent relaté dans l'histoire des sports du XX^e siècle, ni même dans celui des boycotts sportifs. Ce sont des considérations économiques et un ethnocentrisme assuré qui permettent cette ré-

sistance européenne : « Ce n'est pas une logique de jeu, mais de domination. L'Afrique est, footballistiquement, hiéramanisée »⁶⁹. Comme si cette mobilisation africaine, une nouvelle fois, n'avait aucune valeur. Elle n'effranchira pas les positions malhusianistes des instances footballistiques européennes visant à préserver leurs pouvoirs contre le reste du monde, plus particulièrement contre l'Afrique progressivement indépendante politiquement de l'Europe.

Ces trois phénomènes ont constitué autant d'étapes de renforcement de la volonté africaine d'apparaître sur la scène footballistique mondiale. Ils n'ont pas réduit les représentants du football africain au silence. Au contraire. Avec le soutien des performances de nombreuses équipes africaines sur le terrain strictement sportif, l'Afrique est parvenue à une seule coupe en 1957 à cinq places depuis 1998. L'UEFA n'a pas été l'institution la moins résistante à cette participation africaine accrue pendant toutes ces décennies... Ce qui peut sans doute à juste titre être considéré, toute proportion gardée, comme une forme de colonialisme à peine déguisée. En tous les cas, il s'agit bel et bien d'une obstruction culturelle, particulièrement injuste, contre la participation des pays africains à la plus importante compétition mondiale, consacrée à une seule pratique sportive.

À la future coupe du monde qui se déroulera en Afrique du Sud en 2010, les discriminations continentales sont toujours patentes : l'Afrique dispose donc de cinq places pour 53 équipes lorsque l'Europe, avec le même nombre d'équipes en lice, dispose de 13 places ! L'Asie, avec 43 équipes, ne pourra faire concourir que 4,5 pays. Soit quatre places sûres, plus un match supplémentaire, dit de barrage, pour une éventuelle cinquième équipe...

Ouverture ?

Quelques rares indicateurs, évoqués au détour des enquêtes, soulignent un plafond de verre, davantage psychologique parmi les bas-ketters blancs. Il est largement tu et presque honteux.

Les rencontres de basketball proposées par la National Basket Association (NBA) sont aujourd'hui largement dominées par les joueurs noirs. Il semblerait que leur style de jeu empli d'envoies, de dunks rogeurs,

68. *Ibidem*, p. 887.

69. VASSORT, Patrick, *Football et politique : sociologie historique d'une domination*, Paris : Éd. L'Harmattan, 2006, 383 p. (voir p. 193).

etc., impressionnante véritablement les basketteurs américains blancs, au point de limiter considérablement leur désir même de pratiquer le basket en NBA⁷⁰. Au point aussi que certains d'entre eux se considéraient incapables à de tels sauts au-dessus du panier. Ils préférèrent avoir les pieds sur terre et se contenter à des passes courtes. D'un point de vue symbolique, ils demeurent "en bas" lorsque les joueurs noirs les survolaient, les surplombant, "en haut". Ce renversement symbolique est inédit. Il fragilise l'édifice sportif blanc construit patiemment pendant plusieurs décennies, et même plusieurs siècles si l'on songe au modèle des Jeux olympiques antiques. En 1995, la réussite au concours de *dunks* d'un basketteur blanc, Brent Barry, ne lésarde pas ce plafond... ni les performances prometteuses de Danny Ainge, qui a subi lui aussi, malgré lui, l'influence du stéréotype du joueur blanc peu athlétique...

Cependant, ces rares réactions ne bouleversent pas le paysage sportif contemporain. Il n'y a pas véritablement de retournement du plafond de verre, ni même d'équivalence entre les deux situations. En effet, si, pour poursuivre cet exemple du basket d'élite, il est bel et bien dominé sur les parquets par les *African American*, il ne l'est pas en termes de marchés, d'entreprises, etc. Ce sont bien des Blancs qui gèrent, dirigent, et par conséquent bénéficient le plus des crédits drainés par ce basket-ball. En ce sens, la moindre réussite des Blancs d'un point de vue strictement sportif n'est pas en soi un problème, puisqu'ils détiennent en moyenne les pouvoirs sportifs et peuvent gagner en prestige sans avoir à pratiquer. Ils n'ont pas, en outre, à subir dans leur chair les traumatismes physiques, psychologiques, etc., du sport de haut niveau.

Surtout, la force du système sportif est de faire admettre et accepter aux populations sportives, qu'elles soient valorisées ou non, la situation actuelle. Ainsi, les populations minoritaires n'ont, globalement, pas l'impression d'être exploitées, malgré différents indicateurs le démontrant objectivement dès les niveaux sportifs universitaires⁷¹.



70. Cf. HALL, Ronald E., "The ball curve : calculated racism and the stereotype of African American men", art. cité, p. 110.

71. Cf. LEONARD, Wilbert Marcellus II, "The sports experience of the Black college athlete : exploitation in the academy", *International Review for the Sociology of Sport* vol. 21, n° 1, 1986, pp. 35-48.



LES MOTIVATIONS DES FEMMES CAMBODGIENNES À MODIFIER LEUR APPARENCE PHYSIQUE : EFFET DE L'ACCULTURATION SUR LE RAPPORT AU CORPS

Stéphanie NANNI*
Bernard CADET**

Dans un contexte de plus en plus dense et complexe, où le nombre des migrants s'accroît cherchant sur un autre territoire une vie à construire, dans ce cadre mouvant et exigeant, l'individu s'est approprié son corps pour l'investir, le contrôler et s'en saisir comme une affirmation de soi¹. L'apparence physique est le support de l'éducation aux normes, par l'apprentissage des pratiques et des usages du groupe d'appartenance. Par ailleurs, le corps, reflet d'une esthétique incorporée consciemment ou inconsciemment, véhicule des codes sociaux et confirme ainsi son appartenance à un groupe, à une culture.

Aujourd'hui, nous pouvons observer plusieurs tendances se rapportant au corps. Les médias véhiculent des représentations idéalisées du corps qui tendent à uniformiser les normes de beauté et à banaliser les risques potentiels liés aux pratiques corporelles. Selon Marilou Bruchon-Schweitzer, cette uniformisation n'est que le reflet d'une domination des valeurs occidentales qui perdure malgré les évolutions récentes des pays anciennement "dominés", même si on observe une augmentation de certaines pratiques de marquage dit "ethnique"². « Cette réinvention de l'apparence, loin de faire resurgir des significations perdues, en produit de nouvelles tout en sollicitant les imaginaires de la normalité corporelle,

* Attachée de recherche postdoctorale en psychologie sociale et cognitive, laboratoire Centre d'étude et de recherche sur les risques et les vulnérabilités (CERReV), Université de Caen Basse-Normandie.

** Professeur de psychologie cognitive, laboratoire Centre d'étude et de recherche sur les risques et les vulnérabilités (CERReV), Université de Caen Basse-Normandie.

1. Cf. LE BRETON, David, *L'adulte au corps* Paris : Éd. Métailié, 1998, 237 p.

2. Cf. BRUCHON-SCHWEITZER, Marilou, *Une psychologie du corps*, Paris : Presses universitaires de France, 1990, 324 p.